

# Voter, c'est simple!

---

# CC

**Conseil communal**



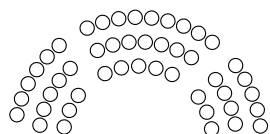
**élections  
communales  
générales 2026**  
Canton de Vaud

Le Conseil communal est l'organe délibérant de votre commune, aussi appelé « parlement communal ». Son rôle principal est de voter le budget, les règlements communaux, les impôts locaux et de contrôler la gestion de la commune.

## SIÈGES

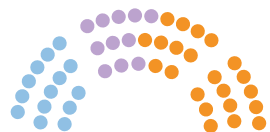
Le Conseil communal de votre commune est composé de 100 personnes. Chacune occupe une place que l'on appelle un **siège**. Ainsi, votre Conseil communal compte **100 sièges**.

Une élection a lieu tous les cinq ans afin de distribuer ces sièges aux différentes **listes** et/ou partis politiques, selon la volonté de la population.



## LISTES

Il existe plusieurs types de listes. Une liste regroupe parfois les candidat-e-s d'un seul parti politique, parfois de plusieurs partis qui se mettent ensemble. On peut aussi trouver des candidat-e-s sans appartenance politique qui partagent simplement les mêmes valeurs, telle une *entente communale*.



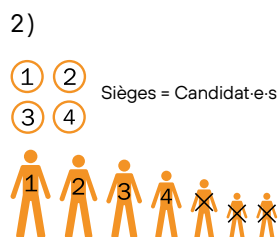
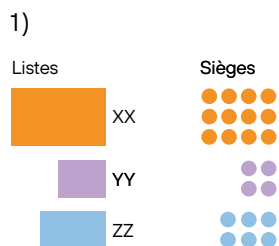
## SUFFRAGES

Chaque personne qui vote peut distribuer autant de **suffrages** (ou voix) qu'il y a de sièges disponibles au Conseil. **Vous disposez de 100 suffrages**.

Lorsque vous donnez une voix à un-e candidat-e, vous attribuez automatiquement un suffrage à sa liste. Cela s'appelle le **système proportionnel**. À la fin de l'élection, il convient de calculer 2 choses :

1) **à combien de sièges a droit une liste**. Plus une liste obtient de suffrages, plus elle obtient de sièges au Conseil.

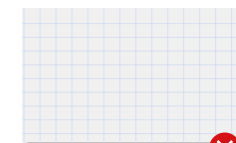
2) **quelles personnes de la liste occuperont les sièges gagnés**. Au sein de chaque liste, ces sièges sont ensuite distribués aux candidat-e-s qui ont obtenu le plus de voix.



En remplissant un bulletin de vote, vous devez respecter certaines règles. Sinon, votre bulletin est nul. Il ne sera pas pris en compte et vous aurez voté pour rien !

Pour que votre vote soit valide

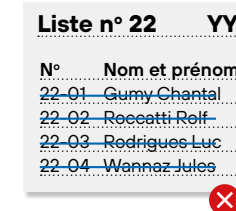
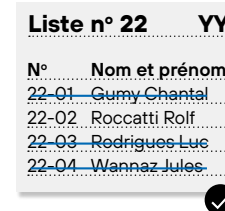
Utilisez uniquement les bulletins officiels !



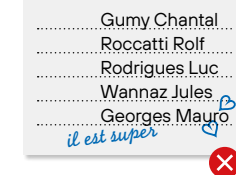
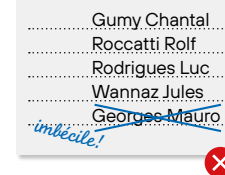
Si vous modifiez un bulletin, faites-le toujours au stylo. **N'utilisez jamais la machine à écrire ou un ordinateur.**



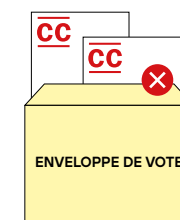
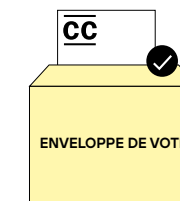
Si vous décidez de biffer certains noms d'une liste, **vous devez au minimum en laisser 1.**



Si vous mettez une inscription inconvenante ou étrangère à l'élection,  **votre bulletin sera annulé.**



Votre bulletin de vote est à glisser dans l'enveloppe jaune. **Attention : 1 seul bulletin pour le Conseil communal !**



# Distribuer vos voix

**Bon à savoir:**  
Si vous votez pour une liste et que vous n'ajoutez pas de candidat-e d'une autre liste sur le bulletin, la liste pour laquelle vous avez voté reçoit automatiquement vos 100 suffrages. C'est ce que l'on appelle voter compact.

Vous avez donc 100 suffrages (= voix) à disposition, 1 pour chaque siège du Conseil communal. Vous pouvez les distribuer de plusieurs manières:

## Liste n° 22 YY

N°	Nom et prénom
22-01	Gumy Chantal
22-02	Roccati Rolf
22-03	Rodrigues Luc
22-04	Wannaz Jules
...	...
22-25	Theza Anne

## VOTER COMPACT – BULLETIN TEL QUEL

Vous pouvez utiliser une liste sans rien changer. Voici ce qui se passe:

- La liste n° 22 YY reçoit vos 100 voix.
- Chaque candidat-e sur le bulletin reçoit 1 voix pour le partage des sièges au sein de la liste.

## Liste n° 22 YY

N°	Nom et prénom
22-01	Gumy Chantal
22-02	Roccati Rolf
22-03	Rodrigues Luc
22-04	Wannaz Jules

## BIFFER DES CANDIDAT-E-S

Si vous ne souhaitez pas donner de voix à certaines personnes d'une liste, vous pouvez les biffer.

- La liste n° 22 YY reçoit vos 100 voix.
- Les candidats 22-02 et 22-04 reçoivent chacun 1 voix pour le partage des sièges au sein de la liste.
- Les candidat-e-s 22-01 et 22-03 ne reçoivent pas de voix.

## Liste n° 22 YY

N°	Nom et prénom
22-01	Gumy Chantal
22-02	Roccati Rolf
22-03	Rodrigues Luc
22-04	Wannaz Jules
...	...
22-24	Moulin Louis
22-25	Theza Anne
22-03	Rodrigues Luc

## CUMULER DES CANDIDAT-E-S

Si vous voulez favoriser certain-e-s candidat-e-s, vous pouvez les cumuler (= les mettre à double). Ils recevront ainsi 2 voix. Notez leur nom à la main en fin de liste.

- La liste n° 22 YY reçoit vos 100 voix.
- Chaque candidat-e sur le bulletin reçoit 1 voix pour le partage des sièges au sein de la liste.
- Le candidat 22-03 reçoit une 2<sup>e</sup> voix.

## Liste n° 23 XX

N°	Nom et prénom
23-01	Voilat Luc
23-02	Burnand Joëlle
23-03	Vesci Nadia
23-04	Cardillo Pascale
17-04	Bovey André
22-03	Rodrigues Luc

## PANACHER

Sur une liste de votre choix, vous pouvez ajouter à la main des **personnes d'autres listes**, en respectant le **nombre maximal de voix dont vous disposez**.

- La liste n° 17 ZZ reçoit 1 voix.
- La liste n° 22 YY reçoit 1 voix.
- La liste n° 23 XX reçoit vos 98 voix restants (100 moins 1 x ZZ et 1 x YY).
- Chaque candidat-e sur le bulletin reçoit 1 voix.

## Liste n° 23 XX

N°	Nom et prénom
23-01	Voilat Luc
23-02	Burnand Joëlle
23-03	Vesci Nadia
23-04	Cardillo Pascale

Si vous aimez bien les candidat-e-s, mais pas la liste ou le parti, vous pouvez **changer le nom de la liste** à la main.

- La liste n° 23 XX reçoit 4 voix (1 pour chaque candidat-e).
- La liste n° 17 ZZ reçoit vos 96 voix restantes.
- Chaque candidat-e sur le bulletin reçoit 1 voix.

## Liste n° 17 ZZ

N°	Nom et prénom
22-03	Rodrigues Luc
22-03	Rodrigues Luc
23-03	Vesci Nadia
17-04	Bovey André
17-04	Bovey André

## TOUT À LA MAIN

Sur un bulletin vierge, inscrivez librement la liste ou les candidat-e-s de votre choix, en les combinant ou en les cumulant si vous le souhaitez.

- La liste n° 22 YY reçoit 2 voix. Le candidat 22-03 aussi.
- La liste n° 23 XX reçoit 1 voix. La candidate 23-03 aussi.
- La liste n° 17 ZZ reçoit vos 97 voix restantes (100 moins 2 x YY et 1 x XX).
- Le candidat 17-04 reçoit 2 voix.

## Liste n°

N°	Nom et prénom
17-04	Bovey André
17-04	Bovey André
22-03	Rodrigues Luc
22-09	Vaudry Marthe
23-04	Cardillo Pascale

Vous pouvez également **ne pas inscrire de nom de liste**. Dans ce cas, seules quelques voix iront aux listes dont vous choisissez un ou plusieurs candidat-e-s.

- La liste n° 17 ZZ reçoit 2 voix. Le candidat 17-04 aussi.
- La liste n° 22 YY reçoit 2 voix. Les candidat-e-s 22-03 et 22-09 reçoivent chacun-e 1 voix.
- La liste n° 23 XX reçoit 1 voix. La candidate 23-04 aussi.
- Personne ne reçoit les 95 voix restantes (100 moins 2 x ZZ - 2 x YY - 1 x XX).



## Vérifier, signer, déposer

Liste n°	N°	Nom et prénom

### VOTER BLANC

Aucune proposition ne vous satisfait ? Votez tout de même ! Glissez simplement le bulletin vierge dans l'enveloppe jaune sans rien écrire dessus.

- Vous exprimez ainsi votre avis sans donner de voix à personne.

### ÉVITER LES ERREURS

Lors d'élections pour le Conseil communal, on trouve régulièrement des ajouts inutiles sur les bulletins. Ces erreurs n'annulent pas votre vote, mais ces ajouts seront ignorés lors du décompte.

Votez uniquement pour les candidat-e-s qui ont leur nom sur une liste officielle.

N°	Nom et prénom
22-01	Gumy Chantal
22-02	Roccatti Rolf
23-04	Cardillo Pascale
	Tante Suzette



22-01	Gumy Chantal
22-29	Baudin Noé
22-30	Stauffer Anne
22-04	Cardillo Pascale
22-30	Stauffer Anne

101  
102



22-20	Yael Armin
22-21	Delgado Kevin
23-04	Cardillo Pascale
23-04	Cardillo Pascale
23-04	Cardillo Pascale

x 3



23-04	Cardillo Pascale
23-04	Cardillo Pascale
17-04	Bovey André



Ne distribuez **pas plus de 100 voix**, ce qui correspond au nombre de sièges disponibles au Conseil. Celles en trop seront ignorées du bas vers le haut.

N'écrivez **rien au dos** d'un bulletin.

Glissez votre bulletin dans l'enveloppe jaune.

Glissez-y aussi vos éventuels autres bulletins en cas de votations ou d'élections au niveau fédéral, cantonal ou communal.

**Important : Ne glissez pas plus de 1 bulletin pour le Conseil communal (CC) et 1 bulletin pour la Municipalité (M) dans l'enveloppe jaune !**

Sur la carte de vote, **inscrivez votre date de naissance complète et signez.**

CARTE DE VOTE
<i>J. P. Schmitt</i>
21 04 1997



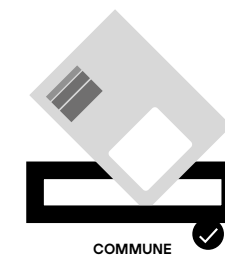
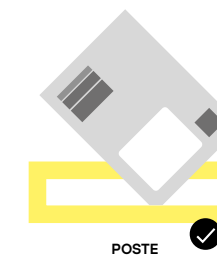
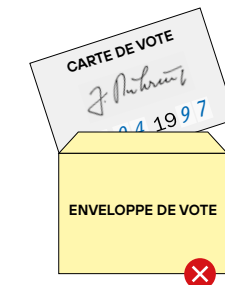
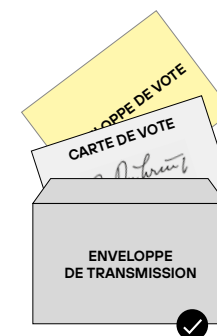
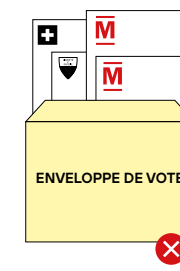
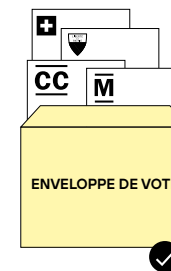
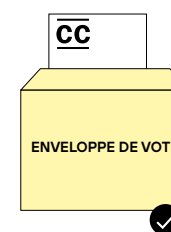
Glissez l'enveloppe jaune et votre carte de vote complétée et signée dans l'enveloppe grise de transmission.

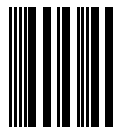
**Attention, ne mettez jamais votre carte de vote dans l'enveloppe jaune !**

Affranchissez et postez l'enveloppe grise ou déposez-la dans la boîte de l'administration communale prévue à cet effet.

Vous pouvez aussi vous rendre au bureau de vote le jour de l'élection.

**Attention aux délais prévus par votre commune pour la réception des enveloppes de vote !**





**Que vous soyez citoyen-ne  
suisse ou étranger-ère,  
si vous avez reçu ce matériel,  
vous avez le droit  
de faire entendre votre voix.  
Participez à la vie  
de votre commune : votez !**